

Hier lundi 20 novembre, une délégation régionale de Solidaires Finances Publiques a été reçue en audience par l'adjointe du délégué interrégional, pour évoquer principalement nos revendications en matière indemnitaires dans cette période de négociations avec le ministre Stanislas Guerini et le directeur général Jérôme Fournel.

Étaient présentes les délégations de Lorraine : SFP 54, SFP 55, SFP 57, SFP 88 et SFP DIRCOFI 54

Si le sujet principal était la rémunération, nous en avons profité pour aborder d'autres sujets, comme le pont naturel du 10 mai, le fiasco GMBI et la prime clivante qui a été annoncée, les inquiétudes des agents au sujet de l'avenir de leurs structures avec le COM 2023/2027, mais également les relations entre la DGFIP et les collectivités locales.

Étant entendu que chacun de ces sujets ont déjà été abordés dans chaque direction, au sein des CSA Locaux, mais qu'aucun directeur n'a su, pu ou voulu donner une réelle réponse à chacune de nos interrogations. Toujours les mêmes réponses : c'est pas moi, c'est l'autre.

C'est aussi pour cette raison qu'une audience au délégué interrégional a été demandée par notre organisation syndicale, afin notamment que ces sujets remontent au directeur général et que de réelles réponses soient apportées aux agents.

VIE DE L'AGENT

Pourquoi le 10 mai n'a-t-il pas été proposé aux agents cette année ? Alors que les écoles seront fermées, alors que les services fiscaux sont exsangues, alors que les agents d'accueil particulièrement exposés auraient pu profiter d'une période de pause, ce pont naturel n'est pas proposé. Obligeant ainsi les agents et les chefs de service à gérer une présence sur cette journée, et les éventuelles tensions qui vont aller de pair. Une non décision des numéros 1 locaux qui impacte directement les services, et leurs conditions de travail. Une non décision qui se retrouve sur les épaules des équipes. La plupart des DDFIP ont obéi aux ordres de la direction générale, mais, malgré tout, quelques unes ont néanmoins proposé ce fameux pont du 10 mai à leurs agents. Pourquoi certains services seront fermés et pas d'autres ? Pourquoi les directeurs locaux ne peuvent-ils pas prendre une décision qui impacte directement les agents placés sous leur autorité ? Pourquoi ne pas décaler la campagne IR d'une journée ? A quoi servent les directeurs locaux ?

INFORMATIQUE

Le fiasco GMBI, et plus globalement l'informatique à la DGFIP, pose un réel problème et pourrit le quotidien des agents. Déjà, on remplace des outils informatiques qui fonctionnent, sans demander l'avis aux agents, par des outils fabriqués par des entreprises externes, et complètement inopérants. Ensuite, quand les utilisateurs et les usagers font remonter les premières difficultés, l'administration ferme délibérément les yeux en arguant le fait que le taux d'erreur est acceptable et que les résultats sont disparates sur le territoire. Enfin, quand le tsunami atteint les berges de la DGFIP, frappant les agents de plein fouet, la DG consent à un échec collectif, en incluant, en toile de fond, la faute aux agents alors qu'en réalité, ce sont les décideurs de la DGFIP, dans leur tour d'ivoire, qui en sont les seuls responsables. **QU'ILS ASSUMENT LEURS PROPRES DÉCISIONS !** Il serait peut-être temps qu'ils s'intéressent, réellement, à la vraie vie des services et des agents, à la vraie vie des usagers ainsi qu'aux problématiques métiers.

Quant aux agents concernés et directement impactés par cette vague, nous n'oublions pas de citer toutes celles et ceux qui dans les SIP, les SDIF, les SIE, les SGC, mais également les EDR et les agents de direction sollicités spécifiquement pour ces missions, ont souffert de GMBI. Il est inadmissible que des agents qui ont subi GMBI aient été écartés de la prime, sous prétexte qu'ils ont été malades, qu'ils étaient sous contrats précaires ou qu'ils ont été affectés en renfort à cette tâche au-delà du 1^{er} juin.

Nous avons revendiqué une prime pour toutes et tous, les 95000 agents de la DGFIP. Au lieu de nous écouter, c'est le clivage du « pas pour tout le monde » qui a été privilégié. Mais pourquoi les directeurs n'ont pas pu rattacher les agents qu'ils savaient impactés par GMBI, dans le périmètre des bénéficiaires ? Comment la Centrale sait-elle mieux que les directeurs locaux, qui a été réellement impacté par GMBI ? Encore une fois, à quoi servent les directeurs locaux ?

Le fiasco GMBI illustre les errements de la DGFIP en matière informatique, et l'externalisation à tout crin. Il fut un temps où nos applicatifs étaient créés en interne, par des collègues qui prenaient l'attache des utilisateurs et se questionnaient sur leurs besoins.

Les conséquences sur le quotidien des agents sont dramatiques, comme le montre chaque année l'observatoire interne ou le sondage relatif à l'informatique – sondage qui commence par « *parmi les applications informatiques suivantes, veuillez indiquer les 3 qui vous posent le plus de difficultés* » avec à peine voilé du climat général lié à l'informatique dans notre administration.



Les conséquences sur notre attractivité sont également réelles. Notre crédibilité auprès des usagers est telle qu'il est difficile pour nos concitoyens d'envisager de travailler au sein de la DGFIP.

Comment la Centrale peut-elle s'étonner des difficultés à recruter, quand on sait la détérioration de nos conditions de travail, la rigidité de nos règles d'affectations, notre rémunération en berne, et la dégradation du service rendus aux usagers ?

Notre crédibilité auprès des collectivités locales est également en berne. Non seulement GMBI va engendrer des retards dans l'imposition des TF, THS et THLV mais le transfert de la taxe d'urbanisme (TU) à la DGFIP depuis le 1^{er} septembre 2022 semble être passé complètement sous les radars de notre administration. Les collectivités locales, elles, commencent à se rendre compte du manque à gagner. Non seulement, les services constatent un retard de plus d'un an, mais n'ont aucune idée de la façon dont ils vont pouvoir gérer le flux. Le tout, avec une formation réduite voire inexistante et aucun transfert d'emploi de la DDT vers la DGFIP. Ou comment vider l'océan avec une cuillère.

Et ce ne sont pas les difficultés liées à la convention franco-luxembourgeoise, pour laquelle les agents apprennent les nouvelles par voie de presse, ni l'absence de feuille de route concrète de nos directeurs jusqu'en 2027 et donc le flou complet sur l'avenir de nos structures, qui sont de nature à rassurer nos collègues.

RÉMUNÉRATION

Pour toutes ces raisons et pour toutes celles évoquées dans le tract joint, nous avons rappelé nos revendications indemnitaires :

- revalorisation à 200€ mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'IMT
- revalorisation de la valeur du point ACF
- attribution de 40 point d'ACF pour l'ensemble des personnels
- revalorisation de la prime de rendement
- refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires
- revalorisation à 50€ mensuels et déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail
- revalorisation substantielle des remboursements de frais
- adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents

Ayant pris bonne note, l'adjointe au délégué s'est engagée à transmettre nos demandes, nos critiques et nos revendications au directeur général.